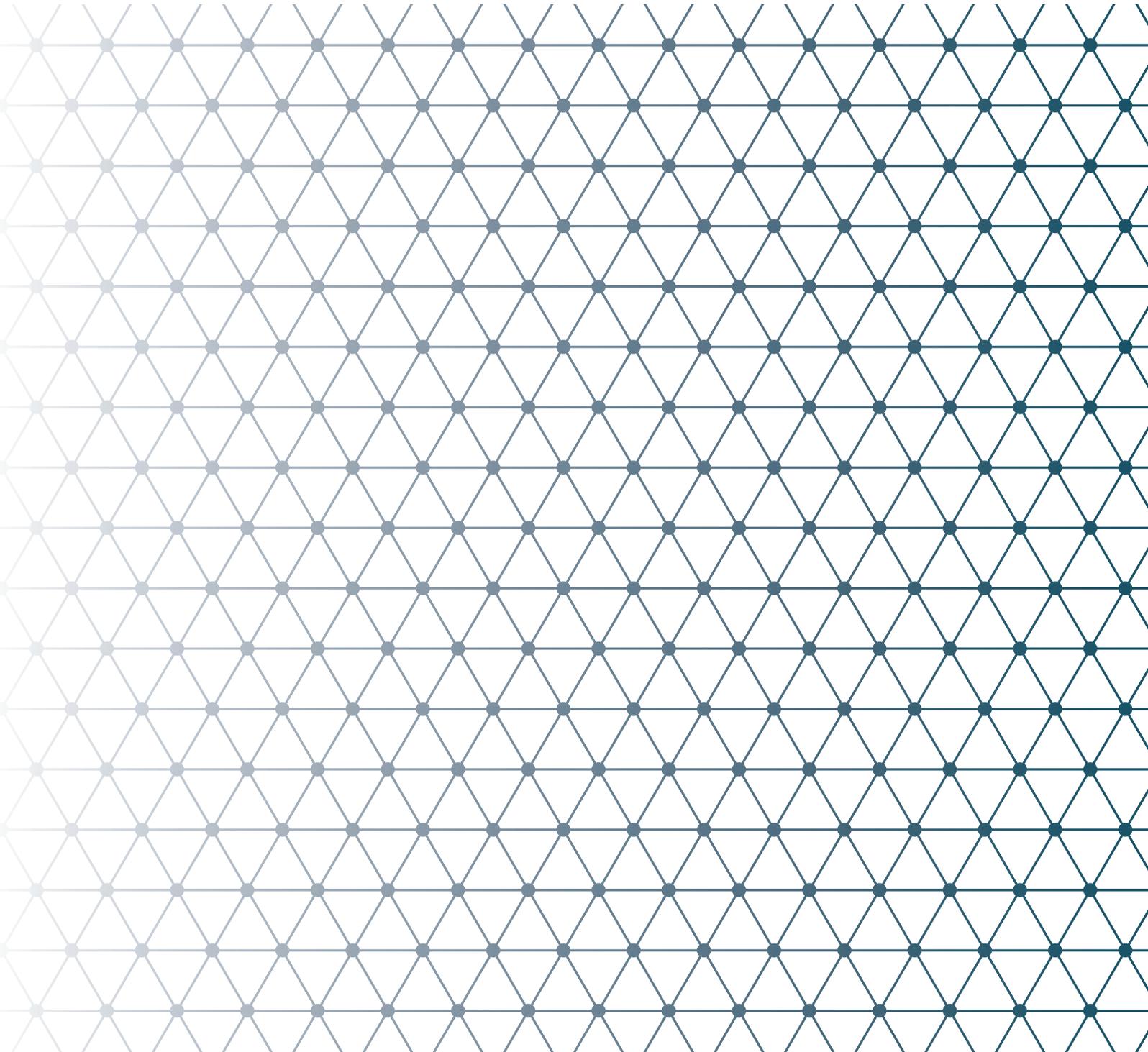




CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

2019-2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



- Sommaire -

EDITO	P. 4
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	P. 5
COMPOSITION	P. 7
CHIFFRES-CLÉS	P. 9
PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2018/2019	P. 10
Préserver la qualité de vie face au changement climatique	
Mieux se déplacer demain	
Accéder et revenir à l'emploi	
Projet de territoire Loire Layon Aubance	
Contribution au Grand Débat National	
PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2019/2020	P. 16
Angers Loire Métropole : Territoire intelligent	
Anjou Loir et Sarthe : Accessibilité des services au public sur les territoires péri-urbains et ruraux	
Environnement & Projets partagés	
PARTICIPATIONS ET ENGAGEMENTS	P. 20
National	
Départemental	
Local	
COMMUNICATION	P. 22
ÉQUIPE	P. 23

Du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020

Présenté et adopté en Assemblée générale le 21 septembre 2020



– Edito –

Cette période 2019-2020 a été riche en débats et évènements qui, à divers titres, ont marqué la vie de notre pays mais également les travaux et les réflexions de notre Conseil.

Le Grand Débat National. La participation de notre instance au Grand Débat, organisé en mars 2019, nous a permis de formuler 120 propositions argumentées à partir d'une relecture collective de nos travaux les plus récents.

Le devenir des conseils de développement. Les discussions ont porté de juillet à novembre 2019 sur une disposition du projet de loi « Engagement et Proximité » dont les rédactions successives risquaient, de façon assez incompréhensible, d'affecter l'existence des conseils de développement. Fort heureusement, les démarches engagées sur le plan national et local auprès des parlementaires, qui ont été l'occasion d'échanges très positifs, ont permis d'écarter ce risque.

L'urgence environnementale. Parmi les 7 contributions publiées ou engagées en 2019 et résumées dans le présent rapport d'activité, la thématique environnementale est particulièrement présente dans 4 d'entre elles relatives aux saisines sur le Plan Climat Air Energie Territorial, la mobilité et les déplacements, le Projet de Territoire de Loire Layon Aubance et à l'autosaisine sur le thème « Environnement et projets partagés ».

La crise sanitaire. Depuis le début 2020, elle nous a tous affecté à des degrés divers dans nos activités personnelles, professionnelles, associatives. Elle a mis en évidence nos fragilités au plan sanitaire, mais aussi social, économique, environnemental. Elle a sollicité nos capacités de résilience et d'adaptation. Enfin, elle nous appelle à réfléchir « au monde d'après ». Sur notre territoire, le Conseil de développement, qui a maintenu ses activités pendant toute cette période, entend participer à cette réflexion avec les élus et les citoyens.

Dans les mois qui viennent nous poursuivrons nos travaux dans cet esprit et engagerons la réflexion sur un nouveau Conseil toujours plus à l'écoute des attentes de nos concitoyens.

Un grand merci à tous les membres du Conseil de Développement Loire Angers qui le font vivre par leur engagement.

Jean-François CALLAT

Président



– LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT –

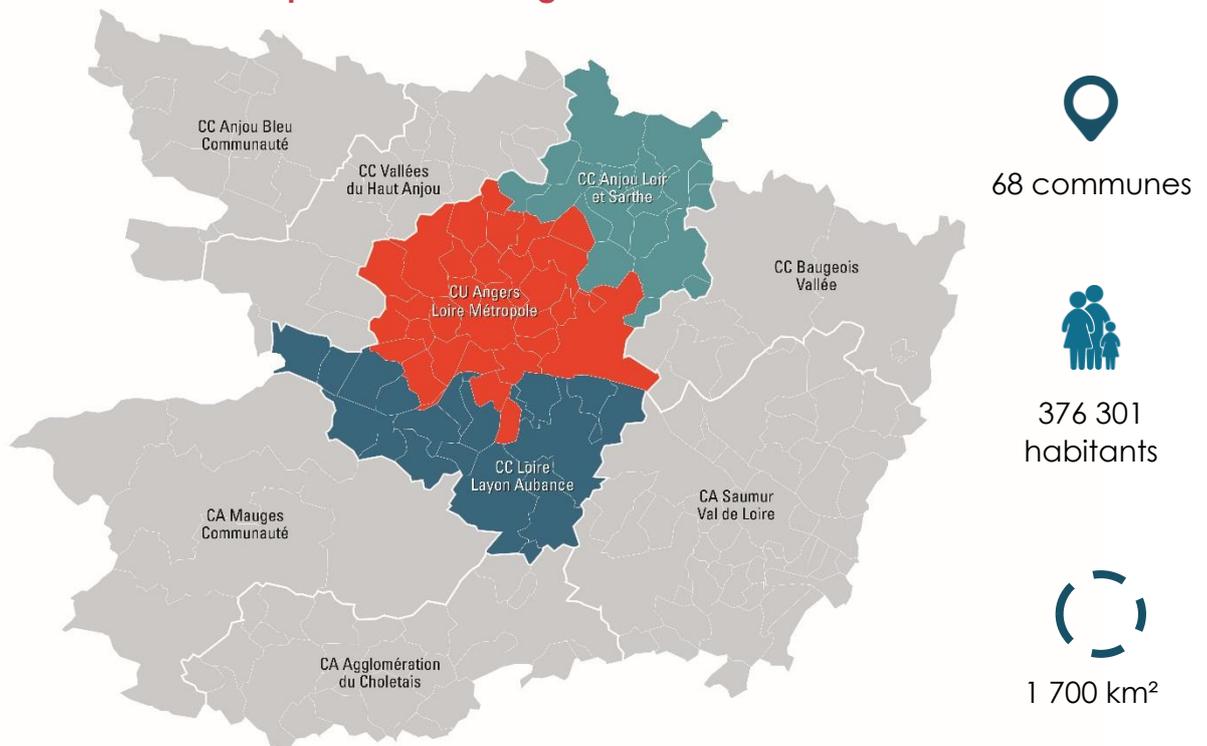
Un lieu de dialogue et de propositions citoyennes

Le Conseil de développement Loire Angers est l'instance de concertation de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la Communauté de communes Loire Layon Aubance et du Pôle Métropolitain Loire Angers qui se sont réunies suite aux évolutions législatives relatives aux intercommunalités¹ pour créer en 2017 une instance de concertation commune, unique et partagée, installée en février 2018.

Il rassemble les principaux acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux présents localement. Espace de démocratie participative à l'échelle du bassin de vie angevin, **le Conseil de développement favorise le dialogue de toutes les composantes de la société civile et les invite à imaginer ensemble des solutions sur tous les sujets qui concernent l'avenir de leur territoire.**

Ce regard citoyen, complémentaire des expertises techniques et politiques, vise autant que possible à éclairer les choix des élus sur les politiques à mettre en œuvre.

Son territoire : Le Pôle métropolitain Loire Angers



Conseil de développement Loire Angers 2018 Source : aura 2017

- > **Pôle métropolitain Loire Angers** (376 301 habitants) – Président Christophe BECHU (Président d'Angers Loire Métropole)
- > **Communauté urbaine Angers Loire Métropole** (292 691 habitants) – Président Christophe BECHU
- > **Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe** (27 576 habitants) – Président Jean-Jacques GIRARD
- > **Communauté de communes Loire Layon Aubance** (56 034 habitants) – Président Marc SCHMITTER

Pour aller plus loin : www.pole-metropolitain-loire-angers.fr / www.angersloiremetropole.fr / www.ccal.fr / www.loire-layon-aubance.fr

¹ Loi NOTRe du 07/08/2015 : obligation pour les EPCI de + 20 000 habitants de mettre en place un Conseil de développement.



Rappel des missions

Le Conseil de développement permet à des hommes et des femmes impliqués dans la vie locale de :

- > **Se rencontrer, s'informer et échanger autour des questions relatives au territoire angevin et à ses habitants** : transports et mobilité, transition écologique, économie et emploi... ;
- > **Débattre, croiser leurs points de vue et apporter leurs expertises**, dans un dialogue libre et sans enjeux de pouvoirs ;

Composition

Unique instance de concertation à l'échelle intercommunale, le Conseil de développement rassemble les principaux **acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux**. De tous horizons, les femmes et les hommes qui y participent bénévolement sont impliqués dans la vie locale et sans mandat politique.

Organisation

Le Conseil de développement n'a pas de personnalité juridique propre. Son organisation et son fonctionnement sont fondés sur :

- > **Un règlement intérieur** (adopté par l'assemblée du 13 mars 2018) **et une charte de partenariat** entre le Conseil de développement et les 4 autorités de rattachement (signée le 7 septembre 2018).

- > **Construire collectivement des avis et des propositions** sur les politiques et projets portés par la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance et le Pôle métropolitain Loire Angers ;

- > **Emettre des idées nouvelles et des pistes de réflexion décalées** sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants.

125 membres :

- > 108 organisations
- > 14 personnes qualifiées
- > 3 membres de droit

En 2019-2020, le Conseil de développement a, en outre, accueilli 55 citoyens associés.

- > **Des moyens financiers** : un budget alloué par le Pôle Métropolitain Loire Angers et les 3 intercommunalités.

- > **Des moyens humains** : 2,5 ETP et un agent à temps partiel de chaque Communauté de communes



– Composition – (Mandat 2018 - 2021)

122 organismes ou personnes qualifiés répartis dans 6 collèges

Organismes économiques (29 sièges)

Chambre d'agriculture
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Fédération Départementale Syndicale des
Exploitants Agricoles (FDSEA)
AMA Passion du Loir
COBATY Anjou
Confédération des Petites et Moyennes
Entreprises (CPME)
UNICEM
Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Centre des Jeunes Dirigeants
PAVIC Angers Smart City Platform
DACHSER
Boutique de Gestion pour Entreprendre Anjou
Mayenne(BGE)

Club d'Entreprise Loire layon Aubance (CELLA)
Agence départementale du Tourisme de l'Anjou
Office de Tourisme Brissac Loire Aubance
Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe
Inter Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire
(IRESA)
Pôle In 49
Anjou Mob Services
Jardin de Cocagne
Association ESCALE
SOLIPASS
Tremplin Travail
Association des Cadres pour l'Emploi (ASCAPE 49)
ENEDIS
GRDF
La Poste
SOMINVAL

Syndicats de salariés (5 sièges dont 1 siège vacant)

CFDT
CFTC

CGT
FSU

...

Secteur social et familial (28 sièges)

CHU
Mutualité Française Anjou Mayenne
Mutualité Sociale Agricole (MSA)
Conseil Ordre Kiné et URPSMK
Union Départementale de l'Aide, des soins et
des services aux domiciles (UNA 49)
Association Petite Enfance (APE)
Association Petite Enfance La Souris Verte
Association de la Jeunesse pour l'Action et la
Culture (AJAC)
Association Arpège
Fédération des Acteurs de la Solidarité des Pays
de la Loire (FARS)
Unis-Cité 49
Aide à Domicile en Milieu Rural 49 (ADMR)
CAF de Maine et Loire
Cap Handiforum

Fédération départementale des Familles Rurales
Secours Catholique
Association Sourires Part' âgés
Trajet Solidaire
Association Sollayon (Entrée fin 2019)
Université Angevine du Temps Libre (UATL)
Union Départementale des Associations
Familiales (UDAF)
Comité Féminin 49
Centre social intercommunal L'Atelier
Centre socioculturel des Coteaux du Layon
Emmaüs Angers (Entrée fin 2019)
Les Francas de Maine et Loire
Vivre Ensemble
Association Enjeu

Enseignement supérieur - Recherche – Education – Culture – Sport (27 sièges dont 1 siège vacant)

Université d'Angers
Arts et Métiers Paris Tec
Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (ESEO)
Agrocampus Ouest – Centre d'Angers

Ecole Supérieure Angevine en Informatique et
Productique (ESAIP)
Université Catholique de l'Ouest (UCO)
Ecole Supérieure des Sciences Commerciales
d'Angers (ESSCA)



Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA)
Ecole Supérieure d'Agrodéveloppement
International (ISTOM)
Ecole Européenne de Graphisme Publicitaire
(EEGP)
Ecole du Génie
Maisons Familiales rurales
Association pour le Développement de la
Formation dans l'Enseignement Agricole Privé
(ADEFEAP-IFEAP)
Institut National de la Recherche Agronomique
(INRA)
Association départementale PEEP 49
Fédération Etudiante des Associations de l'Anjou
(Fé2A)

Terre des Sciences
Festival Premiers Plans
Cinémas et Cultures d'Afrique
Association Musicale du Loir (AMUSIL)
Village d'artistes de Rablay-sur-Layon
Village en Scènes
Les Timbrés du Livre
Office Municipal des Sports d'Angers (OMS)
Comité Départemental Olympique et Sportif de
Maine et Loire (CDOS)
Club de la Presse
...

Cadre de vie (19 sièges dont 1 siège vacant)

Angers Loire Habitat
EHPAD St Joseph (Jarzé)
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Maison de la Loire en Anjou
Association du Camp de César
Association du Prieuré de St-Rémy-la-Varenne
Espace Air Passion
Réseau Racines
Association de Sauvegarde de l'Anjou
Association Sanitaire Apicole de Maine-et-Loire

Hydrangea World Wide (HW²) Planète Hortensia
Les Boutons de Saule
Confrérie des fins gousiers
Musée de la vigne et des vins d'Anjou
Alisée
Association Consommation Logement Cadre de
vie (CLCV)
Automobile Club de l'Ouest (ACO)
Place au Vélo
...

Personnes qualifiées (14 sièges)

Jean-François CAILLAT
Philippe CHALOPIN
Michel CHATELAIS
Gérard CHOUETTE
Alain COUTURIER
Jacques DECREQUY
Elisabeth DREYFUS

Ingrid DUMONT
Jean-Paul FRADIN
Isabelle LEROUX (Entrée fin 2019)
Gino MOUSSEAU
Gérard PILET
Alain RABEAU
Claudine THOMAS

Membres de droit (Anciens présidents du Conseil de développement de la région d'Angers - 3 sièges)

Jean-Claude DENIS

Alain LBOUC

Louis-Marie RIVIERE



3 organismes, qui n'occupaient pas leur siège, ne font plus partie du Conseil de développement 2018-2021 :

- > UNSA
- > EPCC Anjou Théâtre
- > Club d'échecs des Basses Vallées Angevines



– Chiffres-clés –

1^{er} janvier 2019 – 15 mars 2020



² Taux de participation calculé sur la base du nombre d'inscrits, soit : Climat & Qualité de vie, 60 ; Accès & retour à l'emploi, 66 ; Déplacements & Mobilités, 41 ; Projet de territoire Loire Layon Aubance, 36 ; Territoire intelligent, 66 ; Accès des services, 38 ; Environnement & Projets partagés, 58.

³ Taux de participation calculé sur le nombre de membres et citoyens associés inscrits aux travaux des commissions (131), l'ensemble des membres et citoyens associés pour les assemblées (276) et les membres du Bureau (19).

1 // Programme d'activités 2018/2019



PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



avril 2018 ⇒ novembre 2019

Comité d'animation : André LE BARS (CCI), Jacques DECREQUY (Personne qualifiée), Cristiana PAVIE (Université d'Angers) et Jean-Paul FRADIN (Personne qualifiée)

Saisine

La Communauté urbaine et les communautés de communes du Pôle ont décidé d'élaborer une stratégie commune et un plan d'actions – **un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** – pour répondre à l'enjeu de préservation de la qualité de vie des habitants face au changement climatique – et d'y associer le Conseil de développement.

La saisine du Pôle métropolitain Loire Angers porte sur la mobilisation des acteurs locaux

pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET qui devra lui permettre de :

- > Assurer sa part de responsabilité dans la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- > Promouvoir le développement des énergies renouvelables ;
- > Préparer le territoire et ses acteurs à vivre dans des conditions climatiques modifiées.

Objectifs de la commission

La commission avait pour objectif de **contribuer à l'accélération du mouvement de transition d'adaptation au changement climatique** (notamment au travers du PCAET) et d'**identifier les priorités d'actions et les**

solutions pour lever les freins à leur mise en œuvre (notamment les freins comportementaux, financiers, réglementaires et liés à l'organisation du territoire).

Contributions – principales préconisations

AFFRONTONS L'URGENCE CLIMATIQUE !



1/ Avis sur les orientations stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle métropolitain Loire Angers - Mai 2019



2/ Contribution au programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle métropolitain Loire Angers - Juin 2019

>> Agir sur le principal émetteur de GES : les transports et déplacements routiers

> **Aménager le territoire** pour réduire les besoins de déplacements individuels et faciliter **l'organisation d'une offre efficace et attractive de modes de déplacement alternatifs** :

- Constituer des polarités fortes pour limiter les déplacements et déployer des offres alternatives crédibles ;
- Bâtir et programmer (plans de financements pluriannuels) des Plans de Mobilité dans chaque intercommunalité et de manière coordonnée.



>> **Préserver le foncier agricole pour l'alimentation et le stockage de carbone**

> **Une vraie priorité** pour réussir à s'adapter aux changements climatiques et limiter les effets du réchauffement notamment sur la santé des plus fragiles.

- Adopter des prescriptions adaptées dans les SCOT et PLUI / PLU ;
- Rénover les Zones d'Activités et les bourgs – condition de leur attractivité, pour éviter de créer des constructions neuves sur les terres agricoles ;
- Mettre en œuvre les mesures d'aménagement et d'accompagnement permettant d'augmenter la capacité du sol et du couvert végétal à stocker le carbone et l'eau.

>> **Réduire la consommation énergétique et produire de l'énergie renouvelable**

> **Rénover massivement les logements existants**

- Concentrer les financements publics sur l'aide technique et financière à la rénovation ;
- Créer un service public de l'efficacité énergétique - conseillers en économie d'énergie, plate-forme de l'ensemble des financeurs et dossier unique.

> **Développer la production d'énergie solaire en investissant des sites publics**

> **Encourager et soutenir les projets de production d'énergie renouvelable par les citoyens**

>> **Mobiliser, mutualiser et coordonner des moyens humains et financiers conséquents**

> **Mobiliser les moyens nécessaires au niveau des 3 intercommunalités du Pôle pour accélérer les changements de pratiques** individuelles et collectives : communes, entreprises, établissements publics et privés, habitants

- Etendre les missions et le périmètre de l'Agence locale de l'énergie ;
- Créer une Agence des mobilités et des relais de transport alternatifs ;
- Créer une plateforme de l'ensemble des financeurs publics et privés de la rénovation thermique et de la production d'ENR.
- Organiser une mobilisation de l'épargne locale à grande échelle pour proposer des financements alternatifs et/ou participatifs en partenariat avec les banques locales.

Avis sur le PCAET - Novembre 2019

A>> **Modifier la trajectoire dès aujourd'hui... ne pas attendre 2030**

> **Par des objectifs plus ambitieux de rénovation thermique de parc de logements** individuels, collectifs et des copropriétés ;

> **Par la rénovation énergétique massive des bâtiments publics, comme levier de mobilisation** des acteurs économiques et des ménages, par l'exemplarité ;

> **Par l'affirmation d'une ambition forte sur la réduction des GES issus des déplacements routiers** et d'un Plan de mobilité durable, coordonné à l'échelle des 3 intercommunalités ;

> **Par la reconnaissance de l'urgence d'adapter le territoire au changement climatique** avec des objectifs chiffrés et des échéances annuelles pour l'adaptation des pratiques d'aménagement, de production et de consommation.



>> **Engager la mobilisation de tous** : élus, acteurs publics et privés, habitants... **MAINTENANT... former, informer, conseiller**

>> **Annoncer une stratégie financière globale**

>> **Préciser le dispositif de pilotage, d'animation et d'évaluation du PCAET**

[Lire les contributions sur https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/pcaet/](https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/pcaet/)



MIEUX SE DÉPLACER DEMAIN



avril 2018 ⇒ juin 2019

Comité d'animation : Ingrid DUMONT (Personne qualifiée), François BLONDEAU (Espace Air Passion) et Jean-Claude CHUPIN (Escale).

Saisine

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et le Pôle métropolitain Loire Angers ont saisi le Conseil de développement sur la question des déplacements afin de contribuer

à l'identification de solutions pour améliorer la mobilité des habitants entre les polarités, dans les bassins de vie de la région Loire Angers et en particulier dans celui d'Anjou Loir et Sarthe.

Objectifs de la commission

La commission s'était fixé comme objectif d'identifier les solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, pour l'accès aux services et l'épanouissement personnel des habitants (liens familiaux, loisirs...). La commission devait

identifier des leviers pour répondre au besoin et au droit de se déplacer, tout en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur la qualité de l'air, l'environnement, la santé et le budget des ménages.

Contribution et principales préconisations

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS

Des solutions durables pour tous sur les territoires ruraux et urbains du Pôle métropolitain Loire Angers - Septembre 2019



>> **Élaborer une stratégie à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers** entre la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et les Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance pour :

- > **développer l'offre de transports collectifs** ;
- > **aménager les espaces nécessaires aux déplacements à pieds et à vélo** pour accéder et circuler à l'intérieur des centres villes et centres bourgs.

>> **Décliner cette stratégie sur chaque territoire des communautés, dans des Plans de Mobilité durable** à 3 piliers indissociables :

- > **Aménager le territoire pour raccourcir les distances parcourues quotidiennement** :
 - Structurer des pôles de services complets pour éviter les déplacements en tous sens vers des services et équipements disséminés sur le territoire ET éviter le recours systématique à la voiture ;
 - Rénover les centres-bourgs et les ZA.
- > **Développer des offres attractives de modes de déplacement alternatifs à la voiture** :
 - Un plan de développement de l'offre de Transports collectifs inter-communautés - avec la Région ;
 - Un plan vélo par communauté ; un plan piéton par commune ;
 - L'expérimentation et le soutien aux alternatives (partage de véhicules, vélos ; co-voiturage de proximité, etc...).
- > **Accompagner les changements d'habitude** en matière de mobilité
 - Informer et accompagner les citoyens et les entreprises – ateliers, évènements, offres tarifaires, soutien au Plan de Mobilité Entreprise.
 - Créer une plate-forme commune d'accès aux offres publiques et privées.

>> **Mutualiser les moyens** pour la mise en œuvre de ces plans de mobilité durable, en particulier en ce qui concerne l'ingénierie de projets et d'animation.

[Lire la contribution sur https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/deplacements-et-mobilites/](https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/deplacements-et-mobilites/)



ACCÉDER ET REVENIR A L'EMPLOI

 avril 2018 ⇨ septembre 2019

Comité d'animation : Martine LONG (Université d'Angers), Laurence BESSONNEAU (Chambre de Métiers et de l'Artisanat), Isabelle LEROUX (Citoyenne associée) et Jérôme LE MIEN (Stagiaire)

Autosaisine

Le Conseil de développement a choisi de travailler sur le défi de l'amélioration des conditions d'accès pour les jeunes et pour les demandeurs d'emploi de longue durée, aux emplois proposés par les nombreuses entreprises qui peinent à trouver du personnel alors même que l'activité économique reprend.

Il a porté un regard décalé - fruit de la diversité de ses membres - pour imaginer des solutions pour améliorer :

- > Les conditions d'accès des jeunes aux emplois proposés par les entreprises ;
- > Les conditions de retour à l'emploi après une période de chômage de longue durée.

Objectifs de la commission

La commission avait pour objectif d'identifier des solutions à l'œuvre ici et ailleurs, démultipliables et adaptables, pour proposer des

mesures innovantes facilitant l'accès et le retour à l'emploi sur les territoires du Pôle métropolitain Loire Angers.

Contribution et principales préconisations

MOBILISES POUR L'EMPLOI

Une dynamique à confirmer, des stratégies à partager - Novembre 2019

3 leviers d'actions ciblés pour les 2 communautés de communes et la Communauté urbaine :

>> **L'interconnaissance :**

- > **Renforcer les actions de promotion du tissu économique et des emplois du territoire auprès des habitants** – parents, enseignants, accompagnants, jeunes, actifs en emploi et en recherche d'emploi, ... ;
- > **Créer un portail unique d'accès aux différentes plateformes d'information sur la formation et l'emploi ;**
- > **Valoriser et partager les initiatives de mise en relation et de découverte des métiers** pour les démultiplier sur les 3 territoires.

>> **L'accompagnement :**

- > **Multiplier et renforcer les initiatives de lutte contre les préjugés** sur les individus et sur les métiers ;
- > **Expérimenter une méthodologie de parcours d'insertion** sans ruptures – une « carte vitale » de l'emploi pour fluidifier les parcours, réduire le nombre de formulaires à remplir à chaque nouvel acteur rencontré ;
- > **Renforcer l'offre de services aux employeurs**, notamment les Très Petites Entreprises (TPE).

>> **Une stratégie partagée, un plan d'action coordonné :**

- > **Instaurer une concertation locale** entre acteurs publics et privés de l'emploi, de l'orientation, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement vers l'emploi **et définir une stratégie – un pacte pour l'emploi** – dans chaque Communauté de communes et sur la Communauté urbaine ;
- > **Instaurer un lieu de dialogue social territorial à l'échelle du Pôle métropolitain** en lien et en complémentarité avec le Conseil local emploi-formation-orientation professionnelles (CLEFOP).

[Lire la contribution sur https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/mobilises-pour-emploi/](https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/mobilises-pour-emploi/)



PROJET DE TERRITOIRE LOIRE LAYON AUBANCE

 avril 2018 ⇒ septembre 2019

Animation : Gino MOUSSEAU (Personne qualifiée).

Saisine

La Communauté de communes Loire Layon Aubance, issue de la fusion en 2017 de 3 communautés de communes, élaborait en 2018-2019 son Projet de territoire et y a associé le Conseil de développement – et en particulier les organisations et citoyens membres du Conseil, actifs sur son territoire.

Le Conseil de développement était invité à travailler en particulier sur les enjeux de

répartition des activités/services et de mobilité sur le territoire Loire Layon Aubance, pour :

- > s'assurer de l'égal accès de la population et des entreprises à une gamme diversifiée d'équipements et services;
- > limiter les déplacements en voiture ;
- > clarifier l'action publique sur le territoire et participer à sa lisibilité pour tous les acteurs.

Objectifs de l'atelier

L'atelier avait pour objectif de proposer une **contribution articulée avec le calendrier des élus sur les orientations stratégiques du Projet**

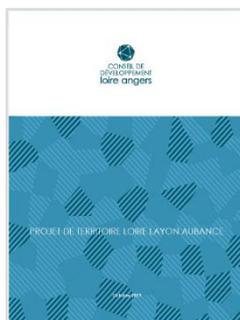
de territoire et l'organisation de l'espace territorial notamment en termes d'accessibilité.

Contributions et principales préconisations



DEPLACEMENTS ET MOBILITES

Des solutions durables pour tous sur les territoires ruraux et urbains du Pôle métropolitain Loire Angers - Septembre 2019



PROJET DE TERRITOIRE LOIRE LAYON AUBANCE

Octobre 2019

Les principales préconisations ont porté sur la **mobilité** et s'est traduite par une contribution commune avec la commission « Mobilité » (Cf. p 12).

La seconde contribution est un avis sur l'organisation territoriale envisagée dans le projet de territoire. Il y affirme la nécessité de **développer les 4 principales polarités existantes** mais de conforter le socle communal. Il propose la **création d'une « zone stratégique »** à Beaulieu-sur-Layon.

Il estime que **le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** - élaboré en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire et l'ensemble des habitants - sera l'outil le plus adapté pour mettre en œuvre cette organisation territoriale en précisant ainsi les objectifs à atteindre pour chaque niveau : volume de logements, types d'équipements, localisation des pôles multimodaux.

[Lire la contribution sur https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/projet-de-territoire-loire-layon-aubance/](https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/projet-de-territoire-loire-layon-aubance/)



CONTRIBUTION AU GRAND DÉBAT NATIONAL

Le Grand Débat National et l'expression de la société civile

Le Grand Débat National (GDN) souhaité par le Président de la République était une opportunité donnée à tous les Français de s'exprimer. Les Conseils de développement ont l'expérience du débat : ils ont des choses à dire et ils savent les dire avec une éthique qui leur est propre et qui fonde leur conception d'une démocratie participative responsable :

- > La liberté d'expression,
- > L'écoute active,
- > La construction collective,
- > Les avis argumentés.

Pour ces raisons, le Conseil de développement Loire Angers a souhaité contribuer au Grand Débat en mobilisant ses valeurs et ses méthodes propres.

Le Grand Débat du Conseil de développement Loire Angers

Un débat a été organisé le 4 mars 2019 entre ses membres sur les 4 thèmes imposés :

- > Organisation de l'État et des services publics ;
- > Démocratie et citoyenneté ;
- > Transition écologique ;
- > Fiscalité/dépenses publiques.

Ces 4 thèmes ont été nourris de 7 contributions passées du Conseil de développement⁴ et enrichis d'échanges conduits par tables de 10 personnes.

Il s'agissait de s'interroger, au-delà de ce qui relève de la responsabilité des collectivités locales, mais sur ce que l'Etat pourrait autoriser, permettre, soutenir, favoriser, pour faciliter la mise en œuvre de propositions formulées par le Conseil de développement dans les domaines et retenus.

Les propositions du Conseil de développement ont été mises en ligne sur la Plate-forme numérique nationale et, comme toutes les contributions du Conseil, adressées aux élus locaux et nationaux du territoire.



▲ Chaque sujet a été traité par un groupe réunissant une dizaine de participants



▲ Ces membres échangent sur les propositions et les ajustent



▲ Un représentant expose la synthèse de leur réflexion

[Lire la contribution sur https://conseil-dev-loire.angers.fr/debats_conferences/granddebat_reunion-locale](https://conseil-dev-loire.angers.fr/debats_conferences/granddebat_reunion-locale)

⁴ précarité-pauvreté, numérique, logement social, démocratie territoriale participative climat, mobilité, emploi.

2 // Programme d'activités 2019/2020



ANGERS LOIRE MÉTROPOLE : TERRITOIRE INTELLIGENT



septembre 2019 ⇨ décembre 2020

Comité d'animation : Jacqueline BRANGER (Premiers Plans), Jacques DECREQUY (Personne qualifiée), Ingrid DUMONT (Personne qualifiée), André LE BARS (CCI), Pauline CHAUVÉAU et Etienne GOISET (Citoyens associés)

Participants : 96 inscrits ; 64 membres actifs – dont 19 citoyens associés

Saisine

Angers Loire Métropole a souhaité associer le Conseil de développement au Projet de « Territoire Intelligent » qu'elle a décidé de construire pour les principales raisons suivantes : économiser les consommations d'eau et d'énergie, proposer des nouveaux services aux habitants et rendre l'action publique plus efficace, optimiser la gestion du service public et ses coûts. Le Conseil de développement est invité à apporter sa contribution tout au long du projet, à le questionner, à faire des propositions sur tout ou partie du projet. Certains enjeux ont cependant été identifiés,

par le Conseil comme particulièrement utiles à travailler :

> **Les données** au service du développement de projets collaboratifs porteurs de nouvelles solidarités entre les acteurs associatifs, éducatifs, économiques, sociaux, les habitants de l'agglomération ;

> **L'intelligence collective** au service d'un projet « inclusif », qui réduit les fractures sociales et territoriales ;

> **La protection des libertés** fondamentales des citoyens « producteurs » de données.

Objectifs de la commission

La commission s'est fixé pour objectif d'apporter des pistes de réflexion, des propositions aux élus d'Angers Loire Métropole pour faire d'Angers Loire Métropole un territoire « intelligent » au service de l'amélioration de la qualité de vie de tous, du développement

durable, pour aujourd'hui et pour demain. Elle souhaite proposer des solutions pour un Territoire Intelligent inclusif, sécurisant, adaptable, participatif... construit sur l'intelligence collective.

Méthode de travail

> Rencontre des élus d'Angers Loire Métropole en charge du pilotage du projet ;

> Apports universitaires : colloque, Université d'Angers : association d'étudiants en Master ;

> Intervention d'experts ;

> Reprise de la contribution « [Angers, cité des usages numériques](#) », du Conseil de développement, en 2016 ;

> Benchmarking : déplacement sur un site de référence ;

> Réflexion et production collective.





ANJOU LOIR ET SARTHE : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC SUR LES TERRITOIRES PERI-URBAINS ET RURAUX



septembre 2019 ⇒ décembre 2020

Comité d'animation : Daniel BRUNET (CFDT), François BLONDEAU (Espace Air Passion), Jean-Claude CHUPIN (Association Escale), Didier LEROY (Citoyen associé), Martine LONG (Université d'Angers), Marc PICARD (Cobaty) et Daniel VINCENT (Solipass)

Participants : 48 inscrits ; 36 membres actifs – dont 10 citoyens associés

Saisine

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe cherche à définir une organisation territoriale qui permette d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Communauté de communes du point de vue de la qualité et la diversité des services publics et privés disponibles, en proximité des lieux de vie des habitants. Il s'agit de structurer des pôles suffisamment attractifs pour maintenir les services existants et justifier l'implantation d'équipements et de services aux publics n'existant jusqu'alors que sur les grandes villes voisines.

Ce sujet n'en concerne pas moins l'ensemble des territoires péri-urbains et ruraux d'Angers Loire Métropole et de Loire Layon Aubance. Est attendu du Conseil de développement une contribution sur 2 volets :

- > **Comment assurer un équilibre dans le développement équipements et services au sein de la Communauté de communes ?**
- > **Comment améliorer la réponse, sur le territoire, aux besoins d'accès aux services ?**

Objectifs de la commission

La commission cherche des solutions pour un meilleur accès pour tous les habitants, à une meilleure qualité et une diversité de services publics et privés, en proximité, aujourd'hui et demain. Ces solutions devront être imaginées en veillant en particulier à un équilibre dans le développement des territoires au sein de la

Communauté de communes, dans le niveau de services tant pour les habitants des polarités que pour les habitants hors polarités. La commission souhaite recueillir et partager des informations sur les pratiques des habitants et leur besoins futurs, avant de rechercher des solutions.

Méthode de travail

- > Audition d'experts et d'acteurs du territoire sur l'offre de services existante ;
- > Apports universitaires – Université d'Angers ;

- > Réflexion / production collective / partage d'expériences interne à la commission ;
- > Projet d'enquête qualitative « La réalité des pratiques des habitants et de leurs besoins ».





ENVIRONNEMENT ET PROJETS PARTAGÉS



septembre 2019 ⇨ décembre 2020

Comité d'animation : Cristiana PAVIE (Université d'Angers), Jacques DECREQUY (Personne qualifiée), Alain BERTAUDEAU (LPO), Jean-Pierre JACQUOT (Alisée) et Louis-Marie RIVIERE (Membre de droit)

Participants : 88 inscrits ; 67 membres actifs – dont 19 citoyens associés

Autosaisine

Les espaces et ressources naturels des territoires des 3 Communautés sont fortement impactés par les activités humaines : modification des habitats naturels, disparition d'espèces, appauvrissement des sols, pollution des eaux... Des plans et programmes d'action régionaux, départementaux, intercommunaux sont mis en œuvre partiellement, dans certains domaines,

sur certains territoires. Le Conseil de développement cherche à proposer des pistes aux porteurs de projets et aux élus locaux, pour parvenir à mieux concilier le développement du territoire et la préservation de l'environnement (biodiversité, ressources naturelles, patrimoine naturel).

Objectifs de la commission

Les membres de la commission veulent soutenir l'action territoriale en proposant des pistes d'aide à la décision des acteurs publics et privés pour tout projet ayant des effets induits sur l'environnement (eau, air, sols, paysages...). Ils souhaitent :

> Comprendre les points de tension sur les projets de toute nature, grands projets comme projets ordinaires, en proximité ou non avec

des lieux d'habitation, en raison de leurs effets induits sur l'environnement et principalement l'eau, les sols, l'air, la biodiversité, les paysages ;

> Proposer des méthodes et outils d'aide à l'élaboration, la concertation et le suivi des projets d'aménagement, d'infrastructures, d'équipements, portés par la collectivité ou par tout autre promoteur, pour mieux repérer les tensions et résoudre et éviter les conflits.

Méthode de travail

> Audition d'experts ;

> Réflexion / production collective / partage d'expériences interne à la commission ;

> Création de groupes de travail sur les 3 territoires pour analyser la conduite de projets en particulier du point de vue de la conciliation des enjeux environnementaux avec les autres enjeux -économiques et sociaux en particulier :

- « Atoll » (Angers Loire Métropole), création d'une zone d'activité commerciale,

- « Carrières » (Anjou Loir et Sarthe), création/extension de sites d'extraction de ressources naturelles,

- « Layon » (Loire Layon Aubance), aménagement de cours d'eau.



INTERRELATIONS URBAIN / RURAL ET COOPERATIONS TERRITORIALES

Une deuxième auto-saisine était prévue au programme d'activités 2019-2020. Il s'agissait de conduire une réflexion commune avec les 4 autres Conseils de développement du département sur les interrelations entre l'urbain et le rural et les coopérations entre les acteurs publics et privés des territoires du Maine-et-Loire. Après une rencontre des 5 Conseils de développement, organisée à Angers, en Novembre 2019, un groupe de travail interne au Conseil de développement Loire Angers a été installé en février 2020. En raison de la crise sanitaire et du confinement à compter de mars 2020, ce chantier n'a pu démarrer.



COVID-19 : L'adaptation des activités

Impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19

Le confinement a conduit l'ensemble des commissions à suspendre leurs travaux. Mais leurs animateurs ont tenu à préparer la reprise de l'activité des commissions et ont veillé à ne pas perdre l'acquis des 6 premiers mois de réflexion sur leurs sujets. Entre le 20 mars et le 11

juin 2020, 20 réunions ont été organisées en visio et audio conférence, dans la salle de réunion virtuelle du Conseil de développement, mise à disposition par Angers Loire Métropole, sur Lifesize.

Activité à distance

> **Les comités d'animation** « Territoire Intelligent », « Environnement et Projets partagés » et « Accès aux services », réunissant chacun 5 à 10 personnes, ont préparé des supports de travail – ex : questionnaires, synthèses – proposés ensuite à l'ensemble des membres sous un format collaboratif (Pads) ; pris des contacts avec des acteurs à auditionner par la commission ; eu quelques rendez-vous préalables avec certains d'entre eux ; réalisés des recherches documentaires et beaucoup de lectures.

> **La commission « Environnement et Projets partagés »** a réuni 2 de ses groupes de travail.

> **Le Bureau** s'est réuni une fois pour décider des modalités de poursuite de l'activité et lancer deux consultations auprès des membres.

> **L'espace « Membres » du site Internet** du Conseil de développement a été très utilisé pendant cette période, pour permettre à tous de « garder le fil ».

> **Un espace de stockage de documents publics** a également été ouvert, en complément de l'espace membres, pour permettre le dépôt et la consultation de ressources documentaires par les membres des commissions.

> **Une plate-forme de travail collaboratif** a été utilisée par les 3 comités d'animation et 2 commissions, pour permettre la rédaction commune en instantané de documents de travail.

Reprise des réunions de commissions en présentiel et à distance

Afin de répondre aux besoins des membres rencontrant le plus de difficultés avec la connexion à distance, ou lassés des visio-conférences, en juin, une réunion mixte de

chacune des commissions a été organisée avec un maximum de 10 personnes en salle d'Angers Loire Métropole ou de Tiercé et en visio-conférence.

Consultations des membres

2 consultations ont été réalisées auprès des membres du Conseil de développement pendant cette période :

> **Un « Recueil de paroles »** sur la façon dont les membres du Conseil ont vécu la période de confinement et **son impact passé et à venir** sur

leurs activités personnelles et collectives, professionnelles et associatives ;

> **Un questionnaire « Bilan et Perspectives »** du Conseil de développement, à l'approche de la fin du présent mandat des membres.

3 // Participations et engagements

National

Loi « Engagement & Proximité »

En 2019, le Conseil de développement, par la voix de son Président et de ses Vice-Présidents, s'est mobilisé sur un Projet de loi remettant en cause l'existence légale des conseils de développement, projet présenté en juillet en Conseil des Ministres et mis en débat au Parlement dès le mois d'octobre.

Les parlementaires du territoire du Conseil de développement ont été contactés et informés des inquiétudes, de la déception et du découragement pour les plus investis des membres du Conseil de développement, que ce projet de loi suscitait.

Neuf d'entre eux ont accepté de rencontrer le Président accompagné, lorsque le territoire les concernait également, de l'un des collègues des autres Conseils de développement du Maine-et-Loire.

Ces rendez-vous ont été l'occasion de présenter le Conseil de développement et ses contributions récentes aux politiques publiques de la Communauté urbaine et des Communautés de communes.

Après de longs débats parlementaires, le texte initial de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a été presque intégralement préservé. Seul le seuil obligatoire pour créer un Conseil de développement a été relevé. L'obligation ne s'applique qu'aux EPCI de plus de 50 000 habitants (Art. L 5211-10-1 du CGCT).

Tous les EPCI ont également désormais l'obligation de débattre et de délibérer, en début de mandat, « *sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public* » (L5211-11-2 du CGCT).

Coordination Nationale des Conseils de développement (CNCD)

Le Conseil de développement Loire Angers est membre de la CNCD depuis sa création en 2002. La CNCD a vocation à fédérer les Conseils de Développement de tous les territoires – pays, Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), agglomération, communauté urbaine ou métropole. Il porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion.

La CNCD offre et anime pour les conseils de développement un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Le partage des expériences et la mise en commun des idées nourrissent une production fédérée qui contribue à un rayonnement national d'une démocratie participative territoriale.

Les rencontres

- > **24 juin 2019** // 20 ans des Conseils de développement
- > **25 juin 2019** // Assemblée Générale
- > **6 février 2020** // Journée de réflexion et partage d'expérience « Les Conseils de développement 2020-2040 : vers une nouvelle étape pour relever les défis écologiques, sociétaux et démocratiques »
- > **De Mars à juin 2020** // 3 visioconférences des Présidents des Conseils de développement et 7 visioconférences des Techniciens des Conseils de développement.



Départemental

Réseau des Conseils de développement de Maine et Loire

Ce réseau regroupe les 5 Conseils de développement constitués de Maine et Loire, à savoir :

- > Conseil de développement du Pays Segréen : Jean-Louis LARDEUX (Président)
- > Conseil de développement Baugeois Vallée : Dominique ALLAUME-BOBE (Présidente)
- > Conseil de développement Saumur Val de Loire : Isabelle DURET et Jean-Paul MARCHAND (Co-Présidents)
- > Conseil de développement du Choletais : Patrick BLONDEAU (Président)
- > Conseil de développement Loire Angers : Jean-François CAILLAT (Président)

Les rencontres

25 février 2019 – Cholet // Rencontre des Présidents

27 septembre 2019 – Saumur // Rencontre des Présidents

7 novembre 2019 : Rencontres des Conseils de développement du Maine-et-Loire, organisée à Angers par le Conseil de développement – Conférence de Paul CLOUTOUR, Membre de la commission « Aménagement du territoire » du CESER des Pays de la Loire, Rapporteur de l'étude « [L'équilibre des territoires en Pays de la Loire](#) »

Local

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) 'Leader'

Depuis 2015, le Conseil de développement participe à la gestion du plan d'actions LEADER⁵, via la participation de 9 membres, aux côtés de 8 élus dans un comité de programmation.

Le plan d'actions, ciblé notamment sur la transition énergétique et la préservation de l'environnement, comporte 5 actions déclinées en opérations portées par des acteurs publics et privés. Les opérations sont soumises au GAL plusieurs fois par an par des porteurs de projets souhaitant bénéficier de subventions au titre de l'une des actions du programme, pendant les 7 années du programme (2016-2022).

Suite aux différentes réformes liées à l'intercommunalité, le GAL Loire Angers et le GAL Loire en Layon ont fusionné au 1^{er} janvier 2018. Son animation et sa gestion sont portées par le Pôle métropolitain Loire Angers.

6 réunions en 2019/2020

FEADER disponible par axe :

Economie de proximité // 33 181 €

Transition énergétique // -121 400 € (transfert de fonds lors d'un futur comité)

Tourisme // 98 086 €

Biodiversité // 130 032 €

Etudes stratégiques // 20 000 €

Coopération // 50 000 €

Animation-Gestion // 152 146 €

Pour aller plus loin : <https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/leader/>

⁵ Programme finançant sur des fonds européens FEADER des actions définies par les acteurs locaux – programme de 2 006 000 € pour la période 2016-2022

4 // Communication

Contribution

- > Création graphique d'un visuel de **couverture**,
mise en page de 4 contributions
- > **Création de schémas, cartes et infographies**



Présentation du Conseil de développement

- > Création d'un **dépliant trois volets** pour présenter le Conseil auprès des élus et partenaires (diffusion restreinte)
- > Déclinaison du dépliant en **animation graphique (motion design)** pour une diffusion grand public sur notre site internet et nos réseaux sociaux
- > Déclinaison du dépliant en **diaporama**
- > Création d'un « **panorama** » sous forme de dépliant 4 pages visant à illustrer le travail du Conseil de développement
- > Réalisation de **portraits vidéo** de membres



Appel à participation « citoyens associés »



- > Création d'un **dépliant 4 pages, d'affiches A2**
- > Diffusion via notre site internet et nos réseaux sociaux, la presse et les collectivités

Site internet et réseaux sociaux

- > Création d'un nouvel intranet (agenda, ressources documentaires, comptes rendus de réunions, covoiturage, inscription réunions...)
- > Gestion du site internet

- > Création / animation des comptes



5 // Équipe

Les membres du Conseil de développement bénéficient, en soutien de leur travail bénévole, de l'appui d'une équipe exclusivement dédiée au Conseil pour 2,5 ETP, placée sous la responsabilité fonctionnelle et administrative, du Président du Pôle

Métropolitain Loire Angers. Ce personnel est mis à disposition par Angers Loire Métropole.

En outre, les deux communautés de communes mettent à disposition, quelques heures par semaine, chacune un chargé de mission.

Le Conseil de développement a vécu en 2019 et début 2020, le renouvellement des 3/4 de son équipe, avec le départ de :

- > Corinne MARTEL, assistante, arrivée au Conseil de développement en 2002 ;
- > Soizic ROBINEAU, Chargée de communication, arrivée au Conseil de développement en 2009 ;

- > Christophe GUILLEVIC, partiellement mis à disposition du Conseil depuis 2018 par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Le personnel mis à disposition du Conseil de développement est désormais :

Equipe dédiée – 2,5 ETP :

- > Sandrine CASTEL-BIDERRE, Coordinatrice ;
- > Lucie CORLAY, Chargée de communication ;
- > Roxane NOYER, Assistante.

Equipe à temps partiel :

- > Yannick LOCHU, animateur territorial Loire Layon Aubance ;
- > Carine CESBRON, animatrice territoriale Anjou Loir et Sarthe.





CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

www.conseil-dev-loire.angers.fr

83, rue du Mail - 49100 ANGERS

Tél. 02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr